



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA TRANSITION
NUMÉRIQUE
ET DES COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 27 octobre 2021

N°1603

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cédric O annonce 485 nouveaux sites 4G fixe et mobile

La résorption de la fracture numérique est une priorité du Gouvernement qui souhaite doter l'ensemble des territoires **d'un accès à une connexion internet très haut débit (> 30Mbits/s)** d'ici à fin 2022.

Dans ce cadre, Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, a signé aujourd'hui deux arrêtés définissant 485 nouvelles zones qui bénéficieront d'une couverture 4G fixe et mobile dans un délai maximal de deux ans. Pour chaque zone, 25 habitations et locaux professionnels minimum bénéficieront pour la première fois d'une couverture fixe de qualité.

La 4G fixe désigne l'utilisation d'un réseau mobile 4G par un opérateur mobile pour **proposer un accès fixe à internet** : le réseau mobile fournit alors une connexion **à la fois aux clients mobiles et aux clients fixes** de l'opérateur. L'avantage de la 4G fixe est qu'elle permet, dans les zones où la 4G mobile est présente mais où la densité de population est faible, **d'équiper rapidement en haut débit de qualité** les foyers et locaux qui n'ont, à ce jour, pas accès à des offres d'accès fixe à Internet satisfaisantes.

Le *New Deal* mobile, conclu en janvier 2018, prévoit que les opérateurs Orange et SFR mettent à disposition **un service de 4G fixe sur 1000 zones** préalablement identifiées par le Gouvernement (500 pour chacun des deux opérateurs). Ce dispositif vient **compléter les autres obligations du New Deal mobile**, notamment **la généralisation de la 4G** sur le réseau mobile existant des opérateurs, ou encore **le dispositif dit de « couverture ciblée »**, qui prévoit pour chaque opérateur le déploiement de la 4G sur 5000 zones peu ou pas couvertes signalées par les collectivités.

Deux premiers arrêtés, signés en décembre 2019 et novembre 2020, avaient permis d'établir 510 zones à couvrir en 4G fixe. Les **deux arrêtés supplémentaires publiés aujourd'hui** permettent d'une part **d'ajuster les zones définies par les précédents arrêtés**, afin de mieux correspondre aux besoins exprimés par les élus et la population, et de l'autre de **définir une liste additionnelle de 485 zones à couvrir**. Sur chacune de ces zones, les opérateurs viendront

ainsi apporter **une couverture mobile, mais également une couverture fixe de qualité à 25 locaux minimum** (habitations ou locaux professionnels), soit **au moins 53 000 locaux**, dans un délai maximal de **deux ans**.

A la suite de ces publications, **le nombre total de sites 4G fixe arrêtés au titre du New Deal mobile s'élève à 971, soit au moins 131 000 locaux couverts** en zones reculées. Le Gouvernement complètera cette liste par 29 sites supplémentaires, pour **atteindre le total de 1000 sites de 4G fixe** prévus par le *New Deal* mobile.

Citation Cédric O : « *Aujourd'hui, assurer la couverture internet de l'ensemble du pays est un enjeu d'aménagement du territoire, de compétitivité et d'attractivité. A chaque fois qu'un site 4G voit le jour, c'est la vie quotidienne et économique qui s'améliore, ce sont des habitants qui peuvent bénéficier du numérique pour travailler ou accéder à la télémédecine, c'est un commerce qui se numérise, c'est une entreprise qui assure son implantation. La 4G fixe constitue une technologie particulièrement utile dans les territoires ruraux, où l'installation de la fibre peut être longue et coûteuse. Grâce au New Deal mobile, que nous portons avec Jacqueline Gourault, 1000 zones pourront à terme bénéficier d'une liaison internet 4G fixe de qualité. Les objectifs du Gouvernement du THD pour tous fin 2022 et de la généralisation de la fibre fin 2025 seront tenus. Je veux saluer l'implication de tous aux côtés de l'Etat, élus et opérateurs de téléphonie* ».

Les deux arrêtés sont disponibles [ici](#) et [ici](#).

Contact presse :

Cabinet de Cédric O

presse@numerique.gouv.fr – 01 53 18 43 10